# MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

# MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 769** **29 mars 2013**


## SOMMAIRE


3i GC Holdings U1 S.à r.l. ..... 36900
Alpha Investor Services Management .... 36900
Ancelux 2 S.à r.l. ..... 36889
Aya S.à r.l. ..... 36899
BLP Enterprises S.à r.l. ..... 36900
Brean Murray Carret Reinsurance S.A. .. 36883
Brean Murray Carret S.à r.l. ..... 36883
Cavell Properties Sàrl ..... 36890
CCR Services S.à r.l. ..... 36910
Chequer Finance 1 S.A. ..... 36910
ClearingHouse for Intellectual Property S.A. ..... 36910
CM Consulting S.à r.l. ..... 36910
Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A. .. 36910
Concept Factory S.A. ..... 36911
Courtal ..... 36874
Courtal MA ..... 36866
Cross Property Investment East Sàrl .... 36901
CVI Luxembourg Forty ..... 36866
De Longhi Soparfi S.A. ..... 36874
EIG Sete Parent S.à r.l. ..... 36911
Eliu S.A. ..... 36874
Ephy S.A. ..... 36874
ESCF Germany S.à r.l. ..... 36875
Euler Hermes Luxembourg Holding S.à r.l. ..... 36911
Euromovers International S.A. ..... 36911
Gebäude und Immobilien Service S.A. ... 36912
Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl ..... 36911
Group George Forrest S.A. ..... 36912
HFX S.A. ..... 36875
Immo du Nord S.A. ..... 36882
KK Holdings S.à r.l. SPF ..... 36912
Lehnkering HoldCo S.à r.l. ..... 36882
Media Outdoor S.à r.l. ..... 36882
PromoTwo S.à r.l. ..... 36866
Renda S.A. ..... 36883
Riverwood S.A. ..... 36882
RJ Two S.à r.l. ..... 36889
SBR Holdings S.à r.l. ..... 36890
SBR Property 2 S.à r.l. ..... 36890
SCG Hotel Holdings Lux S.à r.l. ..... 36890
Société Anonyme Paul WURTH ..... 36889
Sophielux 1 ..... 36899
StyleWar S.A. ..... 36875
StyleWar S.A., société de gestion de patrimoine familial ..... 36875
Telsi S.A. ..... 36899
Tradin S.A. ..... 36900
W-Treize SA ..... 36900

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Courtal MA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.547.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2013024504/12.

(130030182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

---

**CVI Luxembourg Forty, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.920.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013024510/11.

(130030025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

---

**PromoTwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 174.975.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of January.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette

There appeared:

Index Ventures Growth II (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1307, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates II Limited, here represented by Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1305, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates II Limited, here represented by Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Yucca Partners L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Quebec, registered with the Registre des Entreprises du Québec under registration number 3362083217, having its registered office at 1134 Sainte Catherine Street West, H3B 5K2 Montreal, Quebec, Canada, acting for its Jersey branch Yucca Partners L.P. Jersey Branch, a branch of Yucca Partners L.P. formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 23322, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, here represented by Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they declared to form:

**Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18 th , 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Art. 2.** The denomination of the company is "PromoTwo S.à r.l.".

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period of time.

## Title II. - Capital - Parts

**Art. 6.** The capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares (the «Class A Shares»), each with a nominal value of one cent euro (0.01 EUR) each,

The Company is authorized to issue additional Class A Shares and to issue class B shares (the «Class B Shares»), class C shares (the «Class C Shares»), class D shares (the «Class D Shares»), class E shares (the «Class E Shares»), class F shares (the «Class F Shares»), class G shares (the «Class G Shares»), class H shares (the «Class H Shares»), class I shares (the «Class I Shares»), class J shares (the «Class J Shares») and all together referred to as the «Shares», each having such rights and obligations as set in these Articles. In these Articles, «Shareholders» means the holders at the relevant time of the Shares and «Shareholder» shall be construed accordingly.

In addition to the corporate capital, a premium may be paid on the shares which is reflected in the share premium account of the company. The share premium account is not attributable to any specific class of shares and may be used to finance the redemption of any class of shares if the board of managers decides to do so.

The shares shall not be redeemable at the request of a Shareholder.

The company, however, may redeem its shares by the redemption of one or more entire classes of shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interests of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these Articles and by law.

Any such redemption shall only be made out of the company's net profits and non-compulsory reserves, including any share premium account but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers within the limitations set forth by these Articles and by law and in accordance with any relevant agreements to which the company and its shareholders are party.

When determining the redemption price for each class of shares to be redeemed, the Board of Managers may freely allocate all the distributable profits of the company to such class of shares as it considers as best fit.

**Art. 7.** Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of Shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10 $^{th}$ , 1915 on commercial companies.

The Shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a Shareholder.

The company, however, may redeem its Shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

**Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Art. 9.** A Shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a Shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

## Title III. - Management

**Art. 10.** The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least two members, who do not need to be Shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of Shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of Shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

**Art. 11.** The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, Shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

**Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euro (10,000.-EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand euro (10,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

## Title IV. - General meeting of the shareholders

**Art. 15.** The Shareholders shall exercise all powers vested with the general meeting of Shareholders under section XII of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the general meeting of the Shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five Shareholders, decisions of Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

## Title V. - Financial year - Profits - Reserves

**Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31 st , 2013.

**Art. 17.** Each year, as of December 31 st , the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of Shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each Shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be Shareholders, designated by the meeting of Shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

*Subscription*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

| | |
|---|---|
| Index Ventures Growth II (Jersey), L.P . . . . . | 1,216,375 Class A Shares |
| Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. . . . . | 18,000 Class A Shares |
| Yucca Partners LP, acting through Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch . . . . | 15,625 Class A Shares |
| TOTAL . . . . . | 1,250,000 Class A Shares |

The Class A Shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO) is now available to the company.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named Shareholder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at two (2).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Eric VANDERKERKEN, private employee, born in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on January 27, 1964, residing at 33, rue Altrescht, L-3635 Kayl, Grand-Duchy of Luxembourg

2. Jean STEFFEN, Attorney at Law, born in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on April 11, 1966, professionally residing at 2, Rue Peternelchen, Immeuble C2, L-2370 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3) The company shall have its registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by its surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the french version:**

L'an deux mille treize, le onze janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette

Ont comparu

Index Ventures Growth II (Jersey), L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation LP1307 ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Iles Anglo-Normandes, agissant par l'intermédiaire de son 'managing general partner' Index Venture Growth Associates II Limited, ici représenté par Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du ' Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation LP1305 ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Iles Anglo-Normandes, agissant par l'intermédiaire de son ' managing general partner' Index Venture Growth Associates II Limited, ici représenté par Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Yucca Partners L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit du Québec, immatriculé auprès du Registre des Entreprises du Québec sous le numéro d'immatriculation 3362083217, ayant son siège social au 1134 Sainte Catherine Street West, H3B 5K2 Montreal, Québec, Canada, agissant pour sa succursale de Jersey, Yucca Partners L.P. Jersey Branch, une succursale de Yucca Partners L.P. constituée et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 23322, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, ici représentée par Me Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes susnommées et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Titre I $^{er}$ . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1 $^{er}$ .** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est «PromoTwo S.à r.l.».

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

## Titre II. - Capital - Parts

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500.- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01 EUR) chacune.

La Société est autorisée à émettre des Parts Sociales de Classe A additionnelles et d'émettre des parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), des parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), des parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D »), des parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»), des parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), des parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), des parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»), des parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), des parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J») et toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les «Parts Sociales», chacune ayant les droits et obligations tel que prévu par ces Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

En plus du capital social, les parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission qui est reflétée dans un compte de prime d'émission de la société. Le compte de prime d'émission n'est allouable à aucune classe de parts sociales en particulier si le Conseil de Gérance décide d'y procéder.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande d'un Associé.

Toutefois la société peut, à chaque fois que le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes qu'il déterminera et dans les limites prévues par les présents statuts et par la loi, racheter ses parts sociales par le remboursement entier d'une ou de plusieurs classes d'actions.

Tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris le compte de prime d'émission, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance dans les limites prévues par les présents statuts et par la loi et en conformité avec tout accord auquel la société et les associés sont parties.

Lors de la détermination du prix de rachat pour chaque classe de parts sociales à racheter, le Conseil de Gérance peut librement allouer tous les profits distribuables de la société à la classe de parts sociales qu'il considère comme convenant le mieux

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## Titre III. - Administration

**Art. 10.** La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé d'au moins deux membres, Associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des Associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

**Art. 11.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

**Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000.-EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000.-EUR), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

## Titre IV. - Assemblée générale des associés

**Art. 15.** Les associés exerceront tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

## Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

**Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

*Souscription*

Les statuts ayant été établis, les parties comparantes déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

| | |
|---|---|
| Index Ventures Growth II (Jersey), L.P | 1.216.375 Parts Sociales de Classe A |
| Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. | 18.000 Parts Sociales de Classe A |
| Yucca Partners LP, acting through Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch | 15.625 Parts Sociales de Classe A |
| TOTAL | 1.250.000 Parts Sociales de Classe A |

Les Parts Sociales de Classe A ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500.- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, les Associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à deux (2).

2) est nommé gérant pour une période indéterminée:

1. Eric VANDERKERKEN, employé privé, né à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 janvier 1964, demeurant à 33, rue Altrescht, L-3635 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Jean STEFFEN, avocat à la Cour, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 avril 1966, demeurant professionnellement à 2, Rue Peternelchen, Immeuble C2, L-2370 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3) Le siège social de la société est établi au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bunetel, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 janvier 2013. Relation: EAC/2013/839. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013020163/426.

(130024237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**De Longhi Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.232.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013024524/10.

(130030047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

---

**Eliu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 137.147.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013024545/10.

(130030043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

---

**Ephy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 70.576.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013024549/10.

(130029980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

---

**Courtal, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.262.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2013.
Paul DECKER
*Le Notaire*

Référence de publication: 2013024503/12.

(130030189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**ESCF Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.175.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013024556/10.

(130030179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

---

**HFX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 152.578.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 février 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013024620/11.

(130030155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

---

**StyleWar S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,**

**(anc. StyleWar S.A.).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 105.446.

—

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "StyleWar S.A.", a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 42, rue de la Vallée, (R.C.S. Luxembourg: B 105.446), incorporated by a notarial deed on December 30, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 383 of April 27, 2005.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Sébastien BOMBENGER, private employee, with professional address in Luxembourg in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christine RACOT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Lucile WERNERT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Amendment of the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a "société de participations financières - SOPARFI" but the status of a Family Private Assets Management Company ("SPF") as defined by the Law of May, 11, 2007.

2. Change of the company's name from StyleWar S.A. into StyleWar S.A., société de gestion de patrimoine familial and amendment of the first paragraph of Article 1 to be read as follows:

" **Art. 1§1.** There exists a corporation (société anonyme) under the name of StyleWar S.A., société de gestion de patrimoine familial".

3. Subsequent amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation relating to the purpose of the company which henceforth will be read as follows:

" **Art. 2.** The company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5 th , 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11 th , 2007 concerning the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" ("SPF").

4. Cancellation, in Article 3 of the Articles of Incorporation, of paragraphs concerning the fallen due and not renewed authorized capital.

5. Addition of a new paragraph to Article 3 as follows: "

"The company will reserve its shares to the following investors:

a) a physical person acting within the framework of the management of its private holdings or

b) a patrimonial entity acting exclusively in interest of the holdings deprived of one or several physical persons or

c) an intermediary acting for aimed investors sub a) or b) of the present paragraph."

6. Amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation which will be read as follows:

" **Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting."

7. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

" **Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board. If the Shareholders' Meeting decides to create 2 categories of Directors (A Directors and B Directors) the company will be committed by the joint signatures of an A Director and a B Director.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

8. Amendment of Article 11 of the Articles of Incorporation so as to reflect the following terms:

" **Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended and the Law of May 11, 2007 on Family Private Assets Management Company ("SPF") shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary".

9. Miscellaneous.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolved to amend the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a "société de participations financières - SOPARFI" but the status of a Family Private Assets Management Company ("SPF") as defined by the Law of May, 11, 2007.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting resolved to change the company's name and subsequent to amend the first paragraph of Article 1 to be read as follows:

"There exists a corporation (société anonyme) under the name of StyleWar S.A., société de gestion de patrimoine familial".

*Third resolution*

The extraordinary general meeting resolved to amend Article 2 of the Articles of Incorporation relating to the purpose of the company which henceforth will be read as follows:

" **Art. 2.** The company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5 th , 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11 th , 2007 concerning the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" ("SPF").

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting resolved to cancel, in Article 3 of the Articles of incorporation, the text concerning the fallen due and not renewed authorized capital.

*Fifth resolution*

The extraordinary general meeting resolved to add a new paragraph to Article 3 of the Articles of incorporation as follows:

"The company will reserve its shares to the following investors:

a) a physical person acting within the framework of the management of its private holdings or

b) a patrimonial entity acting exclusively in interest of the holdings deprived of one or several physical persons or

c) an intermediary acting for aimed investors sub a) or b) of the present paragraph."

*Sixth resolution*

The extraordinary general meeting resolved to amend Article 4 of the Articles of Incorporation which will be read as follows:

" **Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

*Seventh resolution*

The extraordinary general meeting resolved to amend Article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board. If the Shareholders' Meeting decides to create 2 categories of Directors (A Directors and B Directors) the company will be committed by the joint signatures of an A Director and a B Director.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director."

*Eighth resolution*

The extraordinary general meeting resolved to amend Article 11 of the Articles of incorporation so as to reflect the following terms:

" **Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, and the Law of May 11, 2007 on Family Private Assets Management Company ("SPF") shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary".

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "StyleWar S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 42, rue de la Vallée, (R.C.S. Luxembourg: B 105.446) constituée suivant acte notarié en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 383 du 27 avril 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sébastien BOMBENGER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christine RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Lucile WERNERT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société de participations financières - SOPARFI mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification de la dénomination de la société de StyleWar S.A. en StyleWar S.A., société de gestion de patrimoine familial et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1 des statuts qui se lira comme suit:

" **Art. 1 er . §1.** Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "StyleWar S.A., société de gestion de patrimoine familial".

3. Modification subséquente de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la société qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

4. Annulation. dans l'article 3 des statuts, des paragraphes concernant le capital autorisé venu à échéance et non renouvelé.

5. Ajout d'un nouvel alinéa à l'article 3 des statuts comme suit: «La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou

b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou

c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

6. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

7. Modification de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Si l'assemblée des actionnaires décide de créer deux catégories d'administrateurs (administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.».

8. Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.".

9. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société de participations financières - SOPARFI mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination de la société et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1 des statuts qui se lira comme suit:

«Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «StyleWar S.A, société de gestion de patrimoine familial».

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la société comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'annuler, dans l'article 3 de statuts, le texte concernant le capital autorisé venu à échéance et non renouvelé.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un nouvel alinéa à l'article 3 des statuts comme suit:

«La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou

b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou

c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.»

*Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

*Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Si l'assemblée des actionnaires décide de créer deux catégories d'administrateurs (administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.».

*Huitième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

« **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.».

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BOMBENGER, C. RACOT, L. WERNERT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17144. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

*Le Receveur* (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013020246/375.

(130024326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Immo du Nord S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 61, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.732.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013024638/10.

(130030073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

---

**Lehnkering HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.148.

—

Les statuts coordonnés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
*Notaire*

Référence de publication: 2013024674/11.

(130029899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

---

**Media Outdoor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.893.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013024724/10.

(130030035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

---

**Riverwood S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 108.091.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013024847/10.

(130030064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Renda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6647 Wasserbillig, 6, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 129.447.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Maître Léonie GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2013024856/12.

(130029861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

---

**Brean Murray Carret S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi,**

**(anc. Brean Murray Carret Reinsurance S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 35.682.

—

L'an deux mille douze, le quinze novembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

a comparu:

BREAN MURRAY CARRET LUXEMBOURG S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.346.

ici dûment représentée par Maître Estelle N'ZOUNGOU, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La prénommée BREAN MURRAY CARRET LUXEMBOURG S.à.r.l. agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la société BREAN MURRAY CARRET REINSURANCE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.682, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Reginald NEUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 50 du 6 février 1991, les statuts ayant été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 31 décembre 2011 sous le numéro 3227 (ci-après dénommée le «Société»).

Considérant que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Conversion de la Société en société de participation financière («SOPARFI») ayant la forme sociale d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de «BREAN MURRAY CARRET S.à r.l.»;

2. Conversion des 14.345 (quatorze mille trois cent quarante-cinq) actions existantes sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées, en 14.345 (quatorze mille trois cent quarante-cinq) parts sociales sans désignation de valeur nominale et allocation des parts sociales;

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 10.142.607,62 (dix millions cent quarante-deux mille six cent sept Euros et soixante-deux Centimes) pour le porter de son montant actuel de EUR 10.155.107,62 (dix millions cent cinquante-cinq mille cent sept Euros et soixante-deux Centimes) au montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 14.345 (quatorze mille trois cent quarante-cinq) parts sociales sans désignation de valeur nominale, par la diminution du pair comptable des 14.345 (quatorze mille trois cent quarante-cinq) parts sociales existantes et remboursement de EUR 10.142.607,62 (dix millions cent quarante-deux mille six cent sept Euros et soixante-deux Centimes) à l'associé unique;

4. Refonte complète des statuts de la Société incluant en particulier le changement de la forme sociale et de l'objet social de la Société tel qu'il suit:

**Art. 1 er . Forme - Nom.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée sous le nom de BREAN MURRAY CARRET S.à r.l. (ci-après la «Société»), régie par les présents statuts (ci après les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

[...]

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Art. 4. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut prendre toute disposition et exécuter toutes opérations commerciales, industrielles, financières et immobilières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»;

5. Réduction de la réserve légale excédentaire de la Société afin de la porter au dixième du capital social de la Société;

6. Expiration des mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises de la Société et décharge pleine et entière relative à l'exécution de l'intégralité de leur mandat respectif;

7. Fixation du nombre de gérants de la Société à quatre et nomination des nouveaux gérants de la Société;

8. Divers.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, respectivement d'associé unique de la Société suite à l'adoption de la première résolution ci-après:

*Première résolution*

Ayant constaté l'accord donné par le Ministre des Finances et le Commissariat aux Assurances au retrait de l'agrément comme entreprise de réassurance de la Société en date du 16 octobre 2012, l'actionnaire unique approuve la conversion de la Société en SOPARFI et décide de changer la forme sociale de la Société sans interruption ni discontinuité de sa personnalité juridique et d'adopter la forme sociale d'une «société à responsabilité limitée» sous la dénomination sociale de «BREAN MURRAY CARRET S.à r.l.».

Les postes d'actifs et de passifs, les rachats, les augmentations et réductions de valeur restent inchangés, et la «société à responsabilité limitée» continuera la comptabilité et les écritures comptables de la «société anonyme».

La transformation de la Société est faite sur base du bilan intérimaire de la Société arrêté en date du 31 octobre 2012. Une copie de ce bilan intérimaire, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ce bilan intérimaire que les fonds propres de la Société sont d'un montant au moins égal au montant du capital social minimum légalement requis pour une société à responsabilité limitée conformément à l'article 182 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

A compter de ce jour, toutes les transactions accomplies par la «société anonyme» sont considérées avoir été faites pour le compte de la «société à responsabilité limitée», en particulier concernant la préparation des documents comptables de la Société.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de convertir les 14.345 (quatorze mille trois cent quarante-cinq) actions existantes sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées, en 14.345 (quatorze mille trois cent quarante-cinq) parts sociales sans désignation de valeur nominale et de les allouer à l'associé unique de la Société.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 10.142.607,62 (dix millions cent quarante-deux mille six cent sept Euros et soixante-deux Centimes) pour le porter de son montant actuel de EUR 10.155.107,62 (dix millions cent cinquante-cinq mille cent sept Euros et soixante-deux Centimes) au montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 14.345 (quatorze mille trois cent quarante-cinq) parts sociales sans désignation de valeur nominale, par la diminution du pair comptable des 14.345 (quatorze mille trois cent quarante-cinq) parts sociales existantes et remboursement de EUR 10.142.607,62 (dix millions cent quarante-deux mille six cent sept Euros et soixante-deux Centimes) à l'associé unique de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de refondre complètement les statuts de la Société, afin de refléter notamment les modifications décidées en vertu des résolutions ci-dessus, lesquels statuts devront être lus comme suit:

**«Titre I er . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social**

**Art. 1 er . Forme - Nom.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée sous le nom de BREAN MURRAY CARRET S.à r.l. (ci-après la «Société»), régie par les présents statuts (ci après les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en tout autre lieu au sein de la municipalité de Luxembourg-Ville, par une résolution du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution d'une assemblée générale de ses associés.

La Société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil de gérance.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social interviennent ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication entre ce siège et l'étranger, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social de la Société seront prises et portées à la connaissance des tiers par la gérance de la Société.

**Art. 4. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut prendre toute disposition et exécuter toutes opérations commerciales, industrielles, financières et immobilières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 14.345 (quatorze mille trois cent quarante-cinq) parts sociales sans désignation de valeur nominale (les «Parts Sociales» et individuellement une «Part Sociale»).

Le capital de la Société est exclusivement représenté par des Parts Sociales ordinaires, chaque Part Sociale conférant un droit de vote identique lors de la prise de décisions en assemblée générale.

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de Parts sociales existantes. Les Parts Sociales représentant le capital social de la Société seront inscrites au registre des associés tenu au siège social de la Société.

Le capital social souscrit peut, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique de la Société ou de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, délibérant comme en matière de modifications des présents Statuts.

**Art. 6. Cession des Parts Sociales.** Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les Parts Sociales seront librement cessibles à des non-associés de la Société.

En cas de pluralité d'associés, toute cession de Parts Sociales entre vifs à un tiers non-associé de la Société ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quart (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les Parts Sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale soit au conjoint survivant.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers des associés ne sont autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

**Art. 7. Rachat des Parts Sociales.** La Société pourra, sous respect des dispositions légales applicables, racheter ses propres parts.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique de la Société.

## Titre III. Assemblées générales des associés

**Art. 8. Pouvoir de l'assemblée générale.** Toute assemblée des associés régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Les dispositions des présents Statuts pourront à tout moment être modifiées par une décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Les associés de la Société pourront également changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Tout associé de la Société peut prendre part aux assemblées générales d'associés en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout associé de la Société peut participer à toute réunion d'assemblée générale par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les associés présents à une telle réunion.

Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

**Art. 9. Vote.** Chaque Part Sociale donne droit à une voix lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par Part Sociale; lorsqu'une Part Sociale est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire de ladite part vis-à-vis de la Société.

**Art. 10. Associé unique.** Si la Société n'a qu'un associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe sont inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont documentées sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

## Titre IV. Gérance

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération.

Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, par une résolution de l'associé unique de la Société.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil de gérance pour cause de mort, retraite ou autre, les gérants restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la Loi de 1915. Dans un tel cas, l'assemblée générale des associés de la Société ou, le cas échéant, l'associé unique de la Société, ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Art. 12. Réunions du conseil de gérance.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société pourra choisir parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, exceptée en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation.

Les gérants peuvent renoncer à cette convocation par accord écrit ou par télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les gérants présents à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

**Art. 13. Procès-verbal des réunions du conseil de gérance.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou à toute autre occasion sont signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 14. Pouvoirs.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera.

En cas de gérant unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 15. Représentation.** La société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance de la Société.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 16. Responsabilité.** Dans l'exécution de leur mandant, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

## Titre V. Comptes

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18. Comptes Annuels.** Le bilan et le compte de pertes et profits sont préparés par le conseil de gérance de la Société à la fin de chaque exercice social et sont à la disposition du ou des associé(s) au siège social de la Société.

Les comptes annuels sont ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés ou le cas échéant, l'associé unique, constitue le bénéfice net de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, de l'associé unique de la Société qui peut décider (i) de distribuer ce solde au titre de dividendes entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales ou (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou (iii) à un compte de réserve disponible.

Nonobstant ce qui est visé ci-dessus, le conseil de gérance peut décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à la condition que:

- le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvement effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

- les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par le ou les gérant(s) de la Société de comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires versés à/aux associé(s) excèdent le montant finalement distribuable à/aux associé(s) selon l'assemblée générale annuelle correspondant à l'exercice social, l'excès ne sera pas comptabilisé comme un acompte sur dividende mais constituera une créance de la Société envers le ou les associé(s).

Les dispositions ci-dessus sont établies sous réserve du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant de reports effectués dans les précédents exercices sociaux ou de toute réserve distribuable.

## Titre VI. Surveillance de la Société

**Art. 20. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société pourront être contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui peut/peuvent être ou non associés de la Société. L'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, l'associé unique de la Société procédera, si besoin est, à la nomination du/des commissaire(s) aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leurs fonctions.

## Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers

**Art. 21. Dissolution - Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, l'associé unique de la Société, décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou d'un des associés de la Société ne met pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués à/aux associé(s) au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 22. Divers.** Tous les points non expressément prévus aux présents Statuts seront déterminés en accord avec la Loi de 1915.»

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide de réduire la réserve légale excédentaire de la Société afin de la porter au dixième du capital social de la Société, à savoir EUR 1.250,- (mille deux cent cinquante Euros), conformément à l'article 197 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

*Sixième résolution*

L'associé unique constate l'expiration des mandats des administrateurs de la Société, à savoir M. Pierre METZLER, M. Michel BULACH, M. Claude WEBER et M. Jacques RECKINGER, ainsi que du mandat du réviseur d'entreprises de la Société, KPMG Luxembourg S.à r.l., par effet de la conversion de la Société en société à responsabilité limitée. L'associé unique décide d'octroyer décharge pleine et entière aux administrateurs et au réviseur d'entreprises de la Société pour l'exécution de l'intégralité de leur mandat.

*Septième résolution*

L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants de la Société à quatre et de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société avec effet immédiat pour une durée qui prendra fin à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- M. Pierre METZLER, avocat à la Cour, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, résidant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- M. Michel BULACH, avocat à la Cour, né le 6 avril 1974 à Metz (France), résidant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- M. Claude WEBER, gérant de sociétés, né le 24 avril 1960 à Luxembourg, résidant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- M. Jacques RECKINGER, directeur, né le 14 mars 1965 à Luxembourg, résidant professionnellement au 40 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

*Frais, Évaluation*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à 3.600,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Estelle N'ZOUNGOU, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2012. Relation GRE/2012/4345. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 07 février 2013.

Référence de publication: 2013020455/333.

(130024706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**RJ Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 168.015.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013024861/11.

(130029929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

---

**Paul Wurth S.A., Société Anonyme Paul WURTH, Société Anonyme.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 4.446.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013024879/10.

(130029900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

---

**Ancelux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 174.208.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2013025042/14.

(130030319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

**SBR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.758.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013024893/10.

(130030053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

---

**SBR Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.527.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013024895/10.

(130030056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

---

**SCG Hotel Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.463.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013024896/10.

(130030219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

---

**Cavell Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.006.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of January.

Before us, Maître Francis Kesseler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cross Investment Topco SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) on the date hereof,

here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Cavell Properties SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of real estate properties as well as of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## III. Management - Representation

**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

**Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

**Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

**Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.**

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than ten per cent (10%) of the share capital.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

*Subscription and Payment*

Cross Investment Topco SARL, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) is at the Company's disposal.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*Resolutions of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

Jeffrey Schwartz, executive director, born on January 22, 1959 in Redwood City, California, United States of America, having his professional address at c/o GreenOak Real Estate Asset Management GmbH, Maximilianstrasse 35a, D-80539 Munich, Germany.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

Paul Clarke, director, born on September 16, 1970 in Montreal, Canada, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Jan Willem Overheul, director, born on January 4, 1982, in Nerijnen, the Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le huitième jour de janvier,

Par devant le soussigné Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cross Investment Topco SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Societes et ayant un capital social de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) à la date d'aujourd'hui,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1 er . Dénomination.** Le nom de la société est "Cavell Properties SARL " (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion de biens immobiliers ainsi que d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer tous les instruments et moyens juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

## II. Capital - Parts sociales

**Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet, ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

**Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé d'un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe A et un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts au(x) associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et déclarent avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, en ce compris les votes d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tout gérant de classe A et tout gérant de classe B.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

**Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte de ces résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue, et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale ou les Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne sont modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1 er ) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Le Conseil dresse chaque année le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant ses engagements ainsi que les dettes du ou des gérant(s) et des associés envers la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante ou par voie de Résolutions Circulaires des Associé dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais qui peut être renouvelé.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes: (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montre que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi et des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

*Souscription et Libération*

Cross Investment Topco SARL, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) est à la disposition de la Société.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Résolutions de l'associé*

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

Jeffrey Schwartz, directeur exécutif, né le 22 janvier 1959 à Redwood City, Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à GreenOak Real Estate Asset Management GmbH, Maximilianstrasse 35a, D-80539 Munich, Allemagne.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

Paul Clarke, directeur, né le 16 septembre 1970 à Montréal, Canada, ayant son adresse professionnelle située au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Jan Willem Overheul, directeur, né le 4 janvier 1982 à Nerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle située au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 janvier 2013. Relation: EAC/2013/724. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013020468/485.

(130024940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Sophielux 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.843.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65908 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024912/10.

(130030257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

---

**Telsi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 24.148.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013024948/10.

(130030058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

---

**Aya S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 51, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.560.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 19 février 2013.
POUR COPIE CONFORME
Référence de publication: 2013025099/11.
(130030723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

**Tradin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 157.395.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
POUR COPIE CONFORME
Luxembourg, le 18 février 2013.
Référence de publication: 2013024940/11.
(130030068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

**W-Treize SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4178 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert.
R.C.S. Luxembourg B 164.050.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 février 2013.
Référence de publication: 2013024982/10.
(130029764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

**3i GC Holdings U1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 152.371.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 février 2013.
Référence de publication: 2013025004/10.
(130029886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

**Alpha Investor Services Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 165.086.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 février 2013.
Référence de publication: 2013025074/10.
(130030487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

**BLP Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 168.990.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 février 2013.
Référence de publication: 2013025119/11.
(130030491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Cross Property Investment East Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.007.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of January.

Before us, Maître Francis Kesseler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cross Investment Holdings SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) on the date hereof,

here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Cross Property Investment East SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of real estate properties as well as of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## III. Management - Representation

**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

**Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

**Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

**Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.**

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than ten per cent (10%) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

*Subscription and Payment*

Cross Investment Holdings SARL, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) is at the Company's disposal.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*Resolutions of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

Jeffrey Schwartz, executive director, born on January 22, 1959 in Redwood City, California, United States of America, having his professional address at c/o GreenOak Real Estate Asset Management GmbH, Maximilianstrasse 35a, D-80539 Munich, Germany.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

Paul Clarke, director, born on September 16, 1970 in Montreal, Canada, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Jan Willem Overheul, director, born on January 4, 1982, in Nerijnen, the Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le huitième jour de janvier,

Par devant le soussigné Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cross Investment Holdings SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Societes et ayant un capital social de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) à la date d'aujourd'hui,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1 er . Dénomination.** Le nom de la société est "Cross Property Investment East SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion de biens immobiliers ainsi que d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer tous les instruments et moyens juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

**Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet, ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

**Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé d'un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe A et un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts au(x) associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et déclarent avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, en ce compris les votes d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tout gérant de classe A et tout gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

**Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte de ces résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue, et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale ou les Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne sont modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1 er ) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Le Conseil dresse chaque année le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant ses engagements ainsi que les dettes du ou des gérant(s) et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante ou par voie de Résolutions Circulaires des Associé dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais qui peut être renouvelé.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montre que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

**VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi et des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

*Souscription et Libération*

Cross Investment Holdings SARL, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) est à la disposition de la Société.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Résolutions de l'associé*

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

Jeffrey Schwartz, directeur exécutif, né le 22 janvier 1959 à Redwood City, Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à GreenOak Real Estate Asset Management GmbH, Maximilianstrasse 35a, D-80539 Munich, Allemagne.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

Paul Clarke, directeur, né le 16 septembre 1970 à Montréal, Canada, ayant son adresse professionnelle située au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Jan Willem Overheul, directeur, né le 4 janvier 1982 à Nerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle située au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 janvier 2013. Relation: EAC/2013/726. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

POUR EXPEDITION CONFORME.
Référence de publication: 2013020480/485.
(130024945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**C.H.I.P. S.A., ClearingHouse for Intellectual Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Esch-sur-Alzette, 278, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 170.388.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2013.
POUR COPIE CONFORME
Référence de publication: 2013025127/11.
(130030724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

**Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 104.079.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.
Pour copie conforme
*Pour la société*
Maître Carlo WERSANDT
*Notaire*
Référence de publication: 2013025132/14.
(130030682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

**CCR Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.
R.C.S. Luxembourg B 171.401.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2013.
POUR COPIE CONFORME
Référence de publication: 2013025144/11.
(130030314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

**Chequer Finance 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 139.640.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 19 février 2013.
Référence de publication: 2013025147/10.
(130030456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

**CM Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3237 Bettembourg, 19, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 169.153.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 19 février 2013.
POUR COPIE CONFORME
Référence de publication: 2013025152/11.
(130030722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

**Concept Factory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue de Pont-Rémy.
R.C.S. Luxembourg B 50.097.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 20 février 2013.
Référence de publication: 2013025156/10.
(130030575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

**Euler Hermes Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 165.303.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.
Pour copie conforme
*Pour la société*
Maître Carlo WERSANDT
*Notaire*
Référence de publication: 2013025188/14.
(130030621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

**EIG Sete Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 167.466.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 février 2013.
Référence de publication: 2013025194/11.
(130030585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

**Euromovers International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 150.582.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 20 février 2013.
Référence de publication: 2013025203/10.
(130030702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

**Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 160.797.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2013.
POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013025229/11.

(130030726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

**Gebäude und Immobilien Service S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.

R.C.S. Luxembourg B 132.379.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013025226/10.

(130030583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

**KK Holdings S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.710.

—

Il résulte de l'acte de constitution de la société en commandite simple nextKK KLICKA S.C.S. dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 2013,

- que le capital social de la société nextKK KLICKA S.C.S. a été fixé à un montant de EURO 100.000,- (cent mille euros) représenté par 1 (une) Part détenue par l'Associé Commandité (la Part de l'Associé Commandité), et 9.999 (neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Parts, détenues par le Commanditaire (les Parts du Commanditaire), ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune,

- que lors de la libération du capital social de la société l'associé commanditaire Monsieur Krzysztof KLICKI, administrateur de sociétés, né le 06/09/1962 à Kielce, (Pologne), demeurant à 29 Otrocz, 25-332 Kielce, Pologne, a souscrit à neuf mille neuf cent quatre vingt-dix-neuf (9.999) parts de commanditaire et a libéré ses parts par apport en nature de QUATRE MILLE SIX CENTS (4.600) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-SIX EUROS (EUR 26,-) chacune, représentant 100% du capital social de la société à responsabilité limitée "KK HOLDINGS S.à r.l SPF", société de gestion de patrimoine familial ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 143.710.

Il en résulte donc que la société en commandite simple nextKK KLICKA S.C.S., ayant son siège à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, (RCS Luxembourg B 174731) est propriétaire de la totalité des parts sociales (soit 4.600 parts sociales) de la société à responsabilité limitée KK HOLDINGS S.à r.l. SPF

Luxembourg, le 31 janvier 2013.
*Pour la société KK HOLDINGS S.à r.l. SPF*

suit signature

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 février 2013. Relation: LAC/2013/5208. Reçu douze euros (EUR 12,-)

*Le Receveur ppr.* (signé): C. FRISING.

POUR AVIS CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013021272/29.

(130025830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

**Group George Forrest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 46.803.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013025240/10.

(130030629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck